

Sainte-Thérèse, le 24 mars 2016

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 701, rue
Dubois à Saint-Eustache (lots 2 522 265 et 2 524 621)
V/Réf. : E-16-144

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 7 mars dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joints les documents accessibles. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 13 mars 2007, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 4 novembre 2005, 3 pages
3. Avis d'infraction du 4 novembre 2005, 2 pages
4. Rapport d'inspection du 4 mars 2008, 2 pages
5. Avis d'infraction du 20 mai 2008, 2 pages
6. Rapport d'inspection du 13 juin 2008, 2 pages
7. Rapport d'inspection du 4 juillet 2012, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en
vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à
l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j.(18 pages)

Sainte-Thérèse, le 13 mars 2007

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

Les Palettes B. B. inc.
701, rue Dubois
Saint-Eustache (Québec)
J7P 3W1

N/Réf. : 7610-15-01-00214 10
400288328

Objet : Exploitation d'une usine de fabrication de palettes et de tourets de bois

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 29 novembre 2005, reçue le 12 décembre 2005 et complétée le 1^{er} mars 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de fabrication de palettes et de tourets de bois.

Le projet se situe sur les lots 2 552 265, 2 524 620 et 2 524 621, cadastre du Québec, ville de Saint-Eustache, MRC Deux-Montagnes.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire « *Demande de certificat d'autorisation* », daté du 29 novembre 2005 et signé par Aron Kraus, président, Les Palettes B. B. inc., 12 pages et 4 annexes ;
- Document « *Niveau d'émission du bruit* », daté du 31 janvier 2006 et signé par Aron Kraus, 2 pages ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: 7610-15-01-00214 10
400288328

Le 13 mars 2007

- Deux formulaires « *Demande d'autorisation pour l'installation d'un dépoussiéreur à filtre* », datés du 26 février 2007 et signés par Aron Kraus, 4 pages chacun ;
- Trois formulaires « *Demande d'autorisation pour l'installation d'un dépoussiéreur mécanique* », datés du 26 février 2007 et signés par Aron Kraus, 4 pages chacun.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

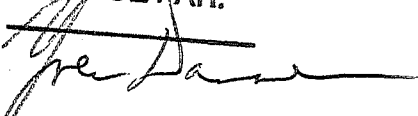
Pour le ministre,



JR/YD
Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des
Laurentides

ANALYSÉ PAR:



RECOMMANDÉ PAR:



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00214-03

DATE DE RÉDACTION : 4 novembre 2005

SAGIR N/INTERVENTION : 300070364

SAGIR N/DOCUMENT PRODUIT : 400268339

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 27 octobre 2005

ARRIVÉE : 9h50

INSPECTEUR : Jean-Marie jr Dion

DÉPART : 10h35

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Les Palettes B.B. inc.

701, rue Dubois

Saint-Eustache (Québec) J7P 3W2

PERSONNE(S) RENCONTRÉ(S)/NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

Aron Kraus

président

(450) 472-9692

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) 2

CROQUIS 1

PLAN(S)

CARTE(S)

BUTS : Vérifier si les activités nécessitent un certificat d'autorisation

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette inspection je rencontre Monsieur Aron Kraus, Président, je me présente et lui fais part du but de ma visite. Monsieur Kraus m'indique qu'il a débuté ses activités ici en 1985 et depuis ce temps le taux de production a facilement doublé. L'entreprise fabrique des palettes de bois et des tourets de bois pour l'entreposage et la manutention de marchandise.

Lors de la visite de l'usine, Monsieur Kraus a refusé que je prenne des photographies des installations et des équipements. J'ai quand même pris deux photographies à partir de la rue Dubois.

L'usine se divise en trois aires de production, l'aire de transformation du bois (coupe et autres travaux de préparations des pièces de bois), l'aire d'assemblage des palettes et l'aire d'assemblage des tourets. Un inventaire des équipements a été fait, en voici la description :

Aire de transformation du bois :

-
- **art. 23-24**
-
-
-
-
-

Aire d'assemblage des palettes :

-
- **23-24**
-

Aire d'assemblage des tourets :

-
- **23-24**
-
-
-

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00214-03

DATE DE RÉDACTION : 4 novembre 2005

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

-
- 23-24
-
-

Au moment de cette inspection, je constate qu'il y a des travaux de construction à côté des deux cyclones, je questionne donc Monsieur Kraus sur leurs natures. Ce dernier m'indique qu'ils sont à installer un broyeur pour déchiqueter tous les résidus de bois (pièces de bois de différentes grosseurs) générés par leurs activités afin de les revaloriser au lieu de les éliminer. Les poussières récupérées par les cyclones sont vendues comme litière pour les animaux de ferme.

J'informe Monsieur Kraus qu'ils exploitent sans certificat d'autorisation, ils sont donc en infraction à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. De plus, les dépoussiéreurs (cyclones) n'ont pas été autorisés avant leur installation, il y a donc infraction à l'article 48 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Un avis d'infraction leur sera transmis, ils devront y donner suite en complétant une demande d'autorisation pour les dépoussiéreurs et une demande de certificat d'autorisation pour les activités de l'usine. Monsieur Kraus me demande de joindre les formulaires de demande d'autorisation et de certificat d'autorisation à l'avis d'infraction.

Note : toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Kodak DX3600.

La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.

3. CONCLUSION

Cette inspection a permis de constater que l'entreprise exploite une usine de transformation de bois, fabrication de palettes et de tourets, qui est susceptible d'émettre des contaminants dans l'environnement sans avoir obtenu de certificat d'autorisation à cette fin, il y a donc infraction à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Des dépoussiéreurs (cyclones) destinés à prévenir, diminuer ou faire cesser les émissions de poussières ont été installés sans avoir été au préalable d'autorisation à cette fin, il y a donc infraction à l'article 48 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

4. RECOMMANDATION

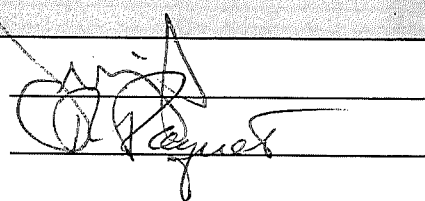
- Préparer et envoyer un avis d'infraction pour les infractions qui ont été constatées lors de cette inspection. Joindre à l'avis d'infraction les formulaires de demande d'autorisation et de certificat d'autorisation ;
- S'assurer de recevoir un plan de correctifs à l'intérieur du délai accordé.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Jean-Marie jr Dion

2005-11-04

VÉRIFIÉ PAR : Richard Paquet



2005/11/04

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

CROQUIS

Futur unité de
déchiquetage
des résidus de
bois (pièces)

Dépoussiéreurs
(3 cyclones)

Aire de
transformation de
bois (coupe etc.)

Aire d'assemblage
des palettes

Aire de
production des
tourets

Entreposage et livraison

bureau

Rue Dubois

Croquis dessiné par :

NOM : Jean-Marie jr Dion

SIGNATURE : _____

DATE DE LA RÉALISATION : 27 octobre 2005

N° RÉF. : 7610 -15-01 -00214-03

LIEU : Les Palettes B.B. inc.

VILLE : Saint-Eustache

NOTE : Croquis pas à l'échelle

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 4 novembre 2005
LC044375 445 (07/11/2005)

AVIS D'INFRACTION

Les Palettes B.B. inc.
701, rue Dubois
Saint-Eustache (Québec) J7P 3W2

N/Réf. : 7610-15-01-00214-03
400268340

Objet : Activités industrielles au 701, rue Dubois à Saint-Eustache

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 27 octobre 2005 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir entrepris l'exploitation d'une usine de fabrication de palettes et de tourets en bois qui est susceptible d'émettre des contaminants dans l'environnement sans avoir obtenu au préalable de certificat d'autorisation à cette fin;
- Loi sur la qualité de l'environnement
article 22
2. Avoir installer des équipements (cyclones) destinés à prévenir, diminuer ou faire cesser le dégagement de contaminants dans l'atmosphère sans avoir obtenu au préalable d'autorisation à cette fin.
- Loi sur la qualité de l'environnement
article 48

Nous vous demandons donc de procéder aux corrections qui s'imposent en complétant le formulaire de demande de certificat d'autorisation ou demande d'autorisation pour un projet industriel et le formulaire de demande d'autorisation pour l'installation d'un dépoussiéreur mécanique qui sont joint à la présente. De plus, nous vous demandons de nous

...2

300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5

Téléphone : (450) 433-2220
Télécopieur : (450) 433-1315
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

AVIS D'INFRACTION

N/Réf. : 7610-15-01-00214-03
400268340

-2-

Le 4 novembre 2005

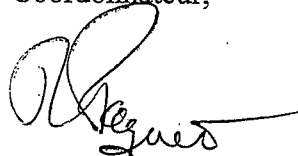
informer par écrit d'ici le **2 décembre 2005**, des démarches qui seront entreprises afin de vous conformer à cet avis d'infraction, le tout devra être accompagné d'un échéancier indiquant la date prévue pour le dépôt de vos demandes d'autorisation et de certificat d'autorisation.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Jean-Marie jr Dion au (450) 433-2220 poste 281.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Coordonnateur,



Richard Raquet

RP/jmd

p.j. Formulaire de demande de certificat d'autorisation ou demande d'autorisation pour un projet industriel
Formulaire de demande d'autorisation pour l'installation d'un dépoussiéreur mécanique

1. Identification **Les Palettes B.B inc.**

Date de l'inspection : 2008 année	03 mois	04 jour	Heure d'arrivée : 9 h 45	Heure de départ : 10 h 30
Date de rédaction : 2008 année	03 mois	04 jour	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-00214-03	
Technicien, technicienne : Pierre Vallières			Accompagné, accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300409586			No document (SAGO) : 400	

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : Vérifier la conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement et les règlements qui en découlent

Plainte

No de demande (SAGO) :

No de dossier :

Plaignant rencontré : oui non

Rétroinformation : oui non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté :
701, rue Dubois
St Eustache, (Québec)
J7P 3W2

Adresse postale (si différente) :

Coordonnée GPS du lieu inspecté

Zone :

X : 73.87067

Y : 45.59080

No du lieu (SAGO): X2013742

Type de lieu : Transformation de bois

Responsable du lieu : Aron Kraus

No intervenant (SAGO) :

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Aron Kraus	président	(450) 472-9692
53-54	opérateur	()
	secrétaire	()
		()
		()

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos			<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
documents	2	23-24	<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection

Lors de cette visite j'ai constaté que l'usine est en opération. J'ai rencontré monsieur Kraus, je me suis identifié et expliqué le but de ma visite.

Le déchiqueteur est en fonction et il n'y a pas d'émission de particule à l'atmosphère. Les deux cyclones fonctionnaient.

Monsieur Kraus m'indique qu'il a beaucoup de perte de palettes. Elles sont prises dans la neige et la glace, elles se brisent lors des manipulations.

La totalité des pièces de bois qui sont déchiquetées sont achetées par 23-24
La production de bois déchiqueté est d'environ 30 verges cube par semaine.

Les huiles usées sont mises dans un réservoir extérieur à doubles parois il est ouvert, non fermé et sans protection. Les filtres à huile sont dans un conteneur de plastique du même type que l'on retrouve dans les garages de mécanique automobile, il est aussi sans protection. Les employés versent l'huile usée dans le réservoir via un entonnoir qui est sur le dessus.

Il y a dans le garage un intercepteur d'huile sous le planché qui est vidé par la compagnie 23-24 au besoin.

Le réservoir qui est à l'extérieur ainsi que trois barils de 45 gallons sont récupérés par 23-24 à l'environnement.

Notes : Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo Canon A40. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

3. Conclusion

Les installations d'épuration d'air sont conformes.

D'après moi le réservoir d'huile usée à double parois n'est pas conforme à la réglementation il y a dans ce réservoir autant d'eau que d'huile vu que l'entonnoir est ouvert vers le haut.

Règlement sur les matières dangereuses r 15.2
article 45 Réservoir non fermé
Article 53 il n'y avait pas de mécanisme de fermeture
Article 55 aucun butoir de protection

4. Recommandations

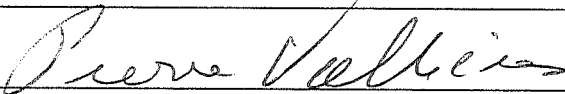
Envoyer un avis d'infraction concernant le réservoir d'huile usée.

Une inspection devrait être faite en été afin de vérifier le bon fonctionnement des épurateurs de particule, lors que la température est au dessus de 0°C et aussi le contour du réservoir d'huile usée.

Rédiger par : Pierre Vallières

Secteur : industriel

Signature :



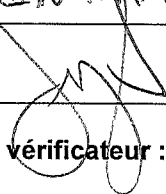
Date : 2008-03-04

5. Vérification

Approuvé par : JEAN-MARIE JR DEW

Secteur :

Signature :



Date : 2008/05/05

Commentaires du vérificateur : DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS.



PAR MESSAGERIE

Sainte-Thérèse, le 20 mai 2008

AVIS D'INFRACTION

Les Palettes B.B. inc.
701, rue Dubois
Saint Eustache, (Québec)
J7P 3W2

N/Réf. : 7610-15-01-00214-03

N/Document : 400488377

Objet : Entreposage de matières dangereuses résiduelles de façon non conforme

Madame,
Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 4 mars 2008 par un fonctionnaire dûment autorisé du Centre de contrôle environnemental de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, bureau des Laurentides, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la Loi:

1. A entreposé des matières dangereuses résiduelles dans un contenant extérieur sans que ce dernier ne soit fermé et étanche;

Règlement sur les matières dangereuses

Article 45

2. A entreposé des matières dangereuses résiduelles dans un contenant n'ayant pas de dispositif de sécurité empêchant l'utilisation d'un tuyau autre que pour le remplissage ou la vidange;

Règlement sur les matières dangereuses

Article 53

Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : 7610-15-01-00214-03

Le 20 mai 2008

3. A entreposé des matières dangereuses dans un contenant à l'extérieur d'un bâtiment susceptibles d'être heurtés par les véhicules, sans que ce dernier ne soit protégé par des butoirs.

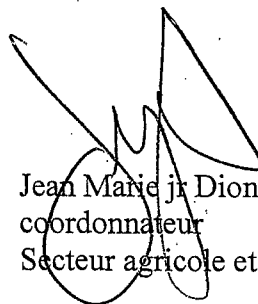
Règlement sur les matières dangereuses
Article 55

Nous vous demandons de procéder **immédiatement** aux correctifs qui s'imposent et de nous faire parvenir par écrit une description des correctifs qui auront été apportés d'ici le **6 juin 2008**.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le soussigné au (450) 433-2220, poste 281.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JMD/pv



Jean Marie J. Dion
coordonnateur
Secteur agricole et industriel

1. Identification Les Palettes B.B inc.

Date de l'inspection : 2008 année	06 mois	13 jour	Heure d'arrivée : 10H45	Heure de départ : 11H15
Date de rédaction : 2008 année	06 mois	16 jour	No dossier (gestion documentaire) : 7610-15-01-00214-03	
Technicien, technicienne : Pierre Vallières			Accompagné, accompagnée de :	
No intervention (SAGO) : 300432879			No document (SAGO) : 400	

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : Vérifier la conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement et les règlements qui en découlent. Suivi de l'avis d'infraction du 20 mai 2008.

Plainte

No de demande (SAGO) :

No de dossier :

Plaignant rencontré : oui non

Rétroinformation : oui non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté :
701, rue Dubois
St Eustache, (Québec)
J7P 3W2

Adresse postale (si différente) :

Coordonnée GPS du lieu inspecté

Zone :

X : 73.87067

Y : 45.59080

No du lieu (SAGO): X2013742

Type de lieu : Transformation de bois

Responsable du lieu : Aron Kraus

No intervenant (SAGO) :

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Diane Presseau	représentante	450-472-9692
		()
		()

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos			<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection

Lors de cette visite j'ai constaté que l'usine est en opération. J'ai rencontré monsieur 53-54 je me suis identifié et expliqué le but de ma visite.

J'ai vérifié le gros réservoir d'huile usée qui est à l'extérieur, l'entonnoir est toujours en place et un bouchon visé a été ajouté dans le fond de l'entonnoir.

Il y a deux gros blocs de béton qui protège le réservoir, j'ai demandé qu'un des blocs soit déplacé un plus en avant du réservoir. Madame Presseau va faire avancer le bloc de façon à protéger le devant du réservoir.

L'intercepteur d'huile qui est à l'intérieur du bâtiment est toujours inaccessible. Il n'y a pas de mécanique qui se fait dans le garage mais de la production de boîte de bois.

Les systèmes d'interception de particule fonctionnent très bien. Il n'y a aucune poussière visible à l'extérieur de l'usine et aucune trace sur le sol ou sur les conteneurs de sciure de bois.

Notes : Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo Canon A40. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

3. Conclusion

Tout est conforme.

Le réservoir est étanche avec la fermeture de l'ouverture de remplissage.

Le réservoir est protégé par des blocs de béton.

Il n'y a plus de mécanique qui se fait dans le garage, la mécanique des véhicules est fais à l'extérieur de l'entreprise c'était trop compliqué pour avoir un mécanicien pour respecter la réglementation pour les camions.

4. Recommandations

Fermer l'intervention et classer le dossier.

Rédiger par : Pierre Vallières

Secteur : industriel

Signature :

Date : 2008-06-16

5. Vérification

Approuvé par : JEAN-MARIE JARDIN

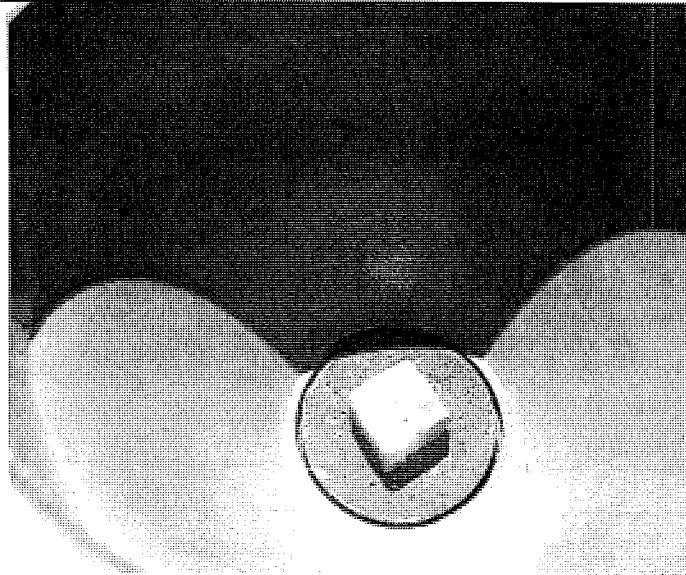
Secteur :

Signature :

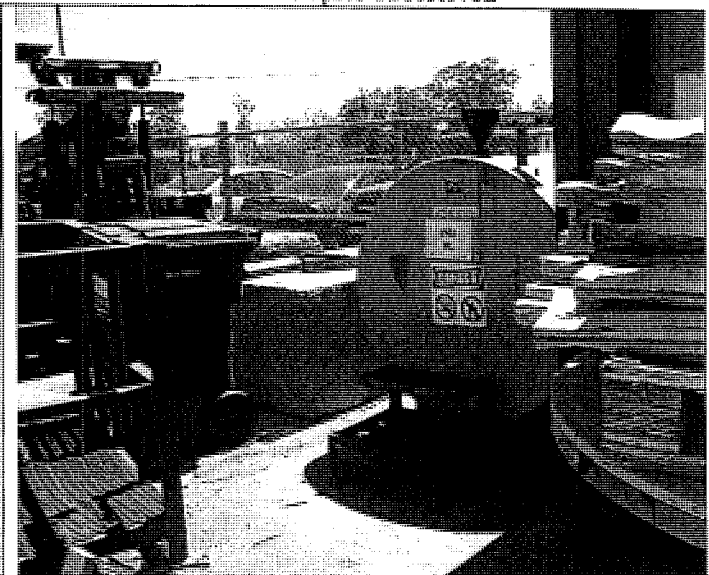
Date : 2008/06/25

Commentaires du vérificateur :

Vu du bouchon dans le fond de l'entonnoir



vu des blocs de béton près du réservoir



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Laurentides

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-07-04	Heure d'arrivée : h	Heure de départ : h
Inspecteur : Jacques Hallé	Accompagné de :	
N° intervention : 300744015	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7610-15-01-00214-03	N° du rapport d'inspection : 400945957	
N° demande : 200343390	Type de demande : Plainte à car. environnemental	
But de l'inspection :		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Les Palettes B.B. inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2013742	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté :	
Adresse du lieu : 701, rue Dubois Saint-Eustache (Québec) J7P 3W1	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,590511914800;-73,871033492700	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Les Palettes B.B. inc.		701, rue Dubois Saint-Eustache (Québec) J7P 3W2	Y2010060

Conditions météo

Personnes rencontrées			
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)	
Aron Kras	Président		
53-54	employé		

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : Aron Kras			

Plainte			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 1	Nombre de photos annexées au rapport : 0
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jacques Hallé avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A550, 5.8-23.2 mm, 7.1 mégapixels. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-15\halja01\7610-15-01-0021403\2012-07-04	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Date de l'inspection : 2012-07-04

No de gestion documentaire : 7610-15-01-00214-03

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

À la réception on me réfère à monsieur Kras qui parle peu en français. Il demande à un employé de traduire et par la suite nous laisse en mentionnant que l'on peut le consulter au besoin.

Nous nous rendons à l'extérieur voir l'entreposage de l'huile usée qui est mise dans un réservoir à double paroi. Le réservoir est identifié et ne semble pas être détérioré. À côté on retrouve un bac en plastique contenant des filtres à l'huile. Le bac n'est pas bien identifié vu que l'on a mis un papier masquant l'identification. On écrira au crayon-feutre filtre usé. Je mentionne que le bac devrait être entreposé à l'intérieur ou dans un abri. On le roule immédiatement dans le garage.

Nous passons dans l'atelier où on assemble les palettes. On me dit qu'il peinture avec un rouleau des emblèmes et occasionnellement les palettes pour un client. Cette opération se fait à l'intérieur et il n'a pas de ventilation particulière dans l'aire où se fait l'opération. Aucun vernis n'est utilisé.

À l'arrière du bâtiment, un séchoir est chargé de bois. On me dit que régulièrement on voit de la vapeur d'eau s'en dégager et selon l'essence du bois des odeurs sont perceptibles. Normalement le séchoir est chargé dans la journée et le séchage se fait durant la nuit.

Au fond de la cour, deux cyclones récupèrent le bran de scie produit par les équipements de coupe. Les sciures sont récupérées sous les cyclones dans un abri à trois cotés. Aucune émission de poussière n'est visible.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

Identification du contenant de matières dangereuses et son entreposage extérieur étaient inadéquats, mais ont été rectifiés sur le champ.

Aucune émission ou odeur n'a été constatée lors de l'inspection.

Aucun vernis n'est utilisé.

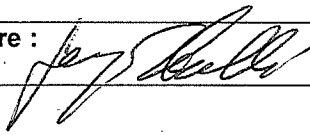
6. Recommandations

Plainte non fondée.

Les installations semblent conformes.

Les infractions ayant été rectifiées immédiatement, je ne recommande pas l'envoi d'un avis écrit.

Signature :



Date de rédaction : 16 juillet 2012

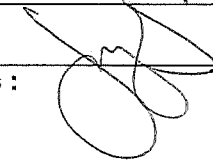
7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par :

JEAN-MARIE JR DION

Fonction :

Signature :



Date : 2012/07/20

Commentaires :

D'ACCORD